

Conseil communautaire du 15 mai 2014

Dossier de séance

Le conseil communautaire se réunira le jeudi , à 20 Heures 30 à la salle polyvalente de Plouvien

Ordre du jour :

Adoption du compte-rendu du conseil du 24/04.....	2
Détermination du nombre et de la composition des commissions.....	2
Détermination de la commission d'appel d'offres.....	2
Désignation des délégués de la CCPA au Pôle Métropolitain du Pays de Brest, au SPAAL, au SYMEED, à la SEM Sotraval et à la SPL Sotraval, à l'office de tourisme, à la SAFI, au collège des Abers et au collège Nelson Mandela.....	2
Désignation des représentants de la CCPA à l'ADEUPa, à l'ADPACL, au PLIE, à la Mission Locale.....	3
Séminaire d'élus.....	4
Formation des élus.....	4
Questions diverses.....	4
Création du comité prévu par la réglementation pour analyser les offres des candidats à la concession de la ZAC de Kerlouis.....	4
Divers.....	4

Adoption du compte-rendu du conseil du 24/04.

Le conseil est invité à valider le compte-rendu du conseil du 24 avril 2014 et à donner acte au Président des travaux du bureau du 6 mai, dont le compte-rendu sera remis en séance.

Détermination du nombre et de la composition des commissions

Le bureau propose la constitution de cinq commissions thématiques :

1. Développement : économique, emploi, insertion, logement, PLH (programme local de l'habitat), transports, très haut débit, ports ;
2. Environnement : ENS (espaces naturels sensibles), bassin versant, Breizh bocage, Natura 2000, SPANC (service public d'assainissement non collectif), déchets et matériels de collecte ;
3. Administration générale : finances, personnel et ressources humaines, systèmes d'information, contrats avec le département et la région, fonds de concours ;
4. Travaux : voirie et atelier, matériels dédiés, bâtiments ; participation au groupe de travail spécifique avec les adjoints aux travaux et les responsables techniques municipaux ;
5. Territoire communautaire : tourisme, patrimoine, événementiel, communication, information, sentiers et promotion du territoire

Il est proposé qu'elles soient en droit présidées par le Président de la CCPA, puis de la manière suivante :

	Développement	Environnement	Administration Gle	Travaux	Territoire
1er Vice-Président(e)	Bernard Gibergues	Nadège Havet	Jean-François Treguer	Guy Taloc	Andrew Lincoln
2ème Vice-Président(e)	M.A. Creac'hcadec	Christine Chevalier			Roger Talarmain

Concernant leur fonctionnement, tout en considérant qu'elles auront à le définir elles-mêmes, le bureau a souhaité retenir les quelques points suivants :

- Il serait judicieux de limiter leur composition à un nombre de membres compris entre 7 et 11 ;
- Concernant l'association de personnes extérieures (adjoints aux maires, conseillers municipaux, représentants d'associations ou d'autres organismes...) au travail des commissions soit de manière ponctuelle soit de manière pérenne, elle relèvera du choix propre de chaque commission ;
- En aucun cas une personne extérieure ne peut avoir le droit de vote en commission.

En séance, il sera remis un tableau reprenant les propositions qui auront été transmises par les Maires de représentation des conseillers communautaires dans les différentes commissions, ou directement par les conseillers communautaires.

Le conseil est invité à valider les propositions du bureau quant au nombre de commissions, aux Vice-Présidents qui les président et à leur composition.

Détermination de la commission d'appel d'offres

Conformément à la réglementation, la commission d'appel d'offres (CAO) est présidée par le Président de la CCPA ou le suppléant qu'il désigne, et est composée de cinq membres titulaires désignés par le conseil parmi ses membres et de cinq membres suppléants.

Le Président désigne Dominique Bergot comme suppléant du Président de la CAO, et le bureau propose comme membres titulaires et suppléants :

- Titulaires : Guy Taloc, Roger Talarmain, J-F Treguer, Marie-Annick Creac'hcadec, Christine Chevalier
- Suppléants : Laurent Chardon, Jean-Yves Roquinarc'h, Philippe Le Polles, Yann Le Louarn, Loïc Guegantou

Le conseil est invité à délibérer sur cette proposition.

Désignation des délégués de la CCPA au Pôle Métropolitain du Pays de Brest, au SPAAL, au SYMEED, à la SEM Sotraval et à la SPL Sotraval, à l'office de tourisme, à la SAFI, au collège des Abers et au collège Nelson Mandela

La communauté de communes participe à d'autres intercommunalités ou est tenue réglementairement de désigner des délégués dans certains services publics ou structures telles que les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques locales. Le bureau propose la liste suivante :

Délégués de la CCPA (proposition)		
Pôle métropolitain	5	Christian Calvez, Bernard Gibergues, Andrew Lincoln, Roger Talarmain, Loïc Guegantou
SPAAL titulaires (syndicat mixte du pôle aquatique Abers Lesneven)	9	Albert Bergot, Nadège Havet, Christian Calvez, Anne-Thérèse Roudaut, Filip Cariou, Yann Le Louarn, Bernard Thépaut, Laurence Corre, Maryvonne Fagon
SPAAL suppléants	4	Dominique Bergot, Loïc Guegantou, Roger Talarmain, Sandrine Lavigne
SYMEED (Syndicat mixte pour l'étude et l'élimination des déchets)	1	Christine Chevalier
SEM Sotraval – assemblée spéciale	1	"
SPL Sotraval – assemblée spéciale	1	"
Office de Tourisme titulaires	15	Andrew Lincoln, Philippe Cariou, Loïc Guegantou, Albert Bergot, Anne Poulnot-Madec, Sandrine Lavigne, Florence Bomal, Fabien Guiziou, Hervé Marchadour, Anne-thérèse Roudaut, Christian Calvez, Maryvonne Fagon, Dominique Bergot, Daniel Roue, Philippe Le Polles
Office de Tourisme suppléants	6	Nadège Havet, Christelle Thomas, Laurence Corre, Marcel Le Floc'h, Pierre L'Hostis, Béatrice Peres
SAFI (société d'économie mixte d'aménagement du Finistère)	1	Bernard Gibergues
Collège des Abers titulaire	1	Jean-François Treguer
Collège des Abers suppléant	1	Laurence Corre
Collège Nelson Mandela titulaire	1	Marie-Annick Creac'hcadec
Collège Nelson Mandela suppléant	1	Marcel Le Floc'h

Le conseil est invité à délibérer sur ces propositions.

Désignation des représentants de la CCPA à l'ADEUPa, à l'ADPACL, au PLIE, à la Mission Locale

La communauté a délibéré pour appartenir à un certain nombre d'associations régies par la loi de 1901. Il convient qu'elle désigne ses représentants dans ces organismes, afin qu'ils puissent fonctionner. Le bureau propose la liste suivante :

Représentants de la CCPA (propositions)		
ADEUPa titulaire (agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest)	1	Président
ADEUPa suppléant	1	Roger Talarmain
ADPACL titulaires (agence de dév't du Pays des Abers – Côte des Légendes)	4	Christian Calvez, Bernard Gibergues, Andrew Lincoln, Anne Poulnot-Madec
ADPACL suppléants	4	Jean-François Treguer, Guy Taloc, Marie-Annick Creac'hcadec, Yann Le Louarn
PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi)	1	Marie-Annick Creac'hcadec
PLIE suppléant	1	Marcel Le Floc'h
Mission Locale titulaire	1	Marie-Annick Creac'hcadec
Mission Locale suppléant	1	Marcel Le Floc'h

Le conseil est invité à délibérer sur ces propositions.

Séminaire d'élus

Le bureau a envisagé l'organisation d'un séminaire, avant l'été. L'objectif de cette réunion, ouverte aux conseillers communautaires et aux adjoints des communes est :

- Appréhender, à la lumière des évolutions en cours, l'articulation communauté de communes – communes pour la mise en oeuvre des compétences respectives ;
- Rechercher des pistes pour tenter d'améliorer cette articulation, dans le respect des grands objectifs proposés par le Président avant son élection. Cela peut relever d'une évolution des compétences, d'une modification de la notion d'intérêt communautaire et de la mise en place du schéma de mutualisation exigé par la réglementation ;
- Rappeler l'organisation et les montants du pacte financier entre les communes et la CCPA et vérifier sa pertinence aujourd'hui, au vu de la baisse en cours et à venir des participations financières de l'Etat ;
- Etudier des alternatives possibles à ce pacte financier.

La date proposée pour ce séminaire est le samedi 21 juin 2014 de 9h à 12H30. Il sera suivi d'un repas pris en commun, sur place.

Au cours de ses échanges, le bureau s'est notamment interrogé sur la voirie communale hors agglomérations et sur l'échéance du PLU intercommunal.

Le conseil est invité à débattre de cette proposition du bureau et à proposer une méthode pratique de fonctionnement de ce séminaire (intervenant extérieur, groupes de réflexion etc...).

Formation des élus

Le droit à la formation s'applique aux élus, mais la réglementation laisse le soin aux assemblées d'affecter un montant à cette formation.

Le budget a inscrit 10 000 € à cette fin.

Il convient cependant que le conseil délibère pour confirmer cette ouverture de crédits, comme cela avait été prévu lors du vote du budget.

Le conseil est invité à valider le montant de 10 000 € pour la formation des élus.

Questions diverses

Création du comité prévu par la réglementation pour analyser les offres des candidats à la concession de la ZAC de Kerlouis

Le conseil est invité à désigner, dans ce comité de concession d'aménagement, la commission d'appel d'offres qui vient d'être désignée.

Divers

Le vote des comptes administratifs 2013, envisagé pour l'actuelle séance, sera présenté au conseil communautaire du 26 juin.